

MODALITÉS D'ADMISSION

Admissibilité

L'admissibilité repose sur l'examen d'un dossier de candidature par une commission de sélection.

Le candidat s'inscrit sur le site de l'IRTS, complète le questionnaire de motivation, téléverse les pièces demandées et effectue le paiement.

Admission

Les candidats admis de droit (liste ci-dessous) sont dispensés de l'épreuve orale d'admission.

Les autres candidats sont convoqués à une épreuve orale de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale.

– Type d'épreuve : un entretien individuel.

– Durée de l'épreuve : 30 minutes.

L'épreuve est notée sur 20. Il faut obtenir au moins la note de 10 /20 pour être admis. La note détermine le classement du candidat.

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

1/ Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés ci-dessous :

- Diplôme d'État d'Assistant Familial
- Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et social (version 2016)
- Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et social (version 2021)
- Diplôme d'État d'Aide-Soignant
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique
- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture
- Titre professionnel Assistant De Vie Dépendance
- Titre professionnel Assistant De Vie aux Familles (version 2021)
- Titre professionnel Assistant De Vie aux Familles Spécialité CCS
- Titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social
- Brevet d'Études Professionnelles Carrières Sanitaires et Sociales
- Brevet d'Aptitude Professionnelle Accompagnement Soins et Service à la Personne
- Brevet d'Études Professionnelles Agricole option Services aux personnes
- Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien
- Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention Animateur d'activités et de vie quotidienne
- Certificat d'Aptitude Professionnelle Assistant Technique en milieu familial ou collectif
- Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite enfance
- Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite enfance
- Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole service en milieu rural
- Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural
- Mention complémentaire Aide à Domicile

2/ Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;

3/ Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;

4/ Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles ;

5/ Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

Après l'entrée en formation, ces candidats bénéficieront d'un entretien de positionnement.

CALENDRIER

www.irtsnormandiecaen.fr

Clôture des inscriptions le 29/04/2022. Epreuves orales du 07 au 10 juin 2022.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

567 heures de formation théorique (546h + 21 h AFGSU) + 6h de certification

840 h de stage

Possibilités d'équivalences de compétences et d'allègements de formation pour les élèves titulaires de certains titres et diplômes (DEAMP ou AES , DEAVS ou Mention complémentaire, DEAS, TPAVF, CAP petite enfance, BEPSS, CAP ATMFC, BEPA et CAPA Service à la personne, CAPA vente en espaces rural, Brevet aptitude accompagnement soins services à la personne, ...)

CONTENU DE LA FORMATION

A formation est organisée autour de 5 domaines de formation permettant de valider les 5 blocs de compétences :

DF1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

DF2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

DF3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

DF4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

DF5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.

LIEUX D'EXERCICE

Les AES interviennent auprès d'enfants, d'adultes en situation de handicap ou de vulnérabilité, de personnes âgées.

Les lieux d'exercice des AES sont très larges. Ils peuvent intervenir :

- directement au domicile de la personne (particuliers employeurs, services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...),
- en établissement social ou médico-social (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons d'accueil spécialisées (MAS), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), instituts médico-éducatifs (IME), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), maisons d'enfants à caractère social (MECS)...),
- en structures d'accueil de la petite enfance
- en établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelle

FINANCEMENT

Frais d'admission

Frais de dossier : 15 €

Oral : 30 €

Coût de la formation

Le coût total de la formation : 8 423,10 €

Le financement de la formation

C'est votre statut à l'entrée en formation qui déterminera la modalité de financement de votre formation.

Pour savoir qui finance votre formation consultez les règles de financement des formations sociales. Le document est accessible dans la rubrique Téléchargements.

Retrouvez + D'INFOS sur le site du [Conseil Régional de Normandie](https://conseil-regional-normandie.fr).

(<https://parcours-metier.normandie.fr/fss-se-former-aux-metiers-de-la-sante-et-du-social>)